

Une collégienne mise en examen pour tentative d'assassinat sur un enseignant

Rennes, 1 déc. 2019 (AFP) -

Une collégienne de 13 ans a été mise en examen pour tentative d'assassinat sur la personne d'un enseignant et placée en détention provisoire, a-t-on appris dimanche auprès du procureur de la République de Tours.

Elle "a été mise en examen du chef de tentative d'assassinat", a fait savoir à l'AFP le magistrat. "Sans aucun antécédent judiciaire", elle a été, samedi soir, "placée en détention provisoire par le juge des libertés et de la détention", a-t-il indiqué.

L'enseignant "a été légèrement blessé au niveau thoracique et son incapacité totale de travail a été fixée à un jour. Il n'a pas été hospitalisé", a précisé le procureur Grégoire Dulin.

Les faits se sont déroulés vendredi "en fin de matinée (...) dans l'enceinte du collège Puy de la Roche, à Richelieu" (Indre-et-Loire). Ce collège est un "collège calme", mis à part ces faits. L'adolescente "a agressé, à la fin d'un cours, avec un couteau de type pliable, son professeur de mathématiques", a expliqué le magistrat.

La jeune fille avait pris chez elle le matin des faits ce couteau de type pliable "et ne l'avait jamais emmené au collège avant", a-t-il dit.

La collégienne a été "immédiatement interpellée" et placée en garde à vue. Après une prolongation de garde à vue samedi, la mineure a été présentée samedi en fin d'après-midi au parquet. "La poursuite des investigations a été confiée à un magistrat instructeur", a-t-il détaillé.

M. Dulin a précisé que "la jeune fille a reconnu les faits lors de sa garde à vue". "Décrite par ses camarades de classe comme en retrait et assez solitaire, elle a, pour l'instant, des difficultés à expliquer son geste. Elle indique notamment avoir une haine des mathématiques sans en vouloir de manière personnelle à son professeur", a-t-il ajouté. "C'est l'enseignant de mathématiques qui était visé et non celui d'une autre matière", a-t-il dit.

"Malgré nos recherches, il a été impossible dans le temps nécessairement contraint de la garde à vue de faire examiner cette mineure par un psychologue ou par un psychiatre afin d'avoir un avis permettant de nous éclairer sur sa personnalité. L'information judiciaire en cours permettra de nous apporter rapidement l'ensemble de ces éléments", a-t-on précisé de même source.

"Les investigations se poursuivent et le juge d'instruction diligentera très rapidement des expertises psychiatriques et psychologiques pour parvenir à comprendre ce passage à l'acte", a précisé le procureur, indiquant qu'"une cellule médico-psychologique a été mise en place immédiatement au sein de l'établissement scolaire et demeurera active la semaine prochaine".

mcl/dlm

Afp le 01 déc. 19 à 18 28.